



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 19 novembre 2015

Mesdames et Messieurs les agents du
Département du Haut-Rhin, proposables
à un avancement de grade ou à une
promotion interne au titre de l'année 2015

Objet : CAP 2015 – Exercice du droit d'accès à des informations vous concernant

Cher(e) collègue,

A la suite des actions entreprises par le syndicat Force Ouvrière des Personnels du Département du Haut-Rhin à l'occasion de la campagne d'avancement de grade et de promotion interne 2014, l'Administration vous a permis cette année de prendre connaissance de la liste de l'ensemble des agents promouvables au grade supérieur, liste sur laquelle vous figuriez. Pour mémoire, ces éléments n'avaient jamais été communiqués aux agents concernés avant que le syndicat FO ne prenne lui-même l'initiative de le faire l'an passé.

Face au vif intérêt manifesté par la plupart des agents de notre Collectivité pour les questions relatives à leur déroulement de carrière, nous avons souhaité vous permettre une nouvelle fois d'accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues par l'Administration dans le cadre du déroulement de la campagne des CAP 2015.

Sur le fondement de la loi du 11 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, vous êtes en effet **en droit** de prendre connaissance de tous les éléments d'appréciation qui ont été formulés à votre égard au cours de chacune des étapes de la procédure de cette campagne.

Inscrits ou non sur un tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude, vous trouverez ainsi en pièce jointe un formulaire à compléter, à signer et à envoyer à l'adresse indiquée, qui vous permettra de prendre connaissance des avis formulés par vos supérieurs hiérarchiques N+1 et N+2, de la proposition motivée de votre directeur et/ou chef de service, de l'avis de la commission d'arbitrage, des remarques formulées au cours de la CAP, ainsi que votre rang de classement.

Nous vous invitons également à nous faire parvenir une copie de ce document en nous l'adressant par mail à l'adresse contact@focg68.fr

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@focg68.fr

Enfin, il nous paraît nécessaire de vous avertir que nos représentants en CAP ont été amenés à constater de sérieuses anomalies dans le déroulement des réunions des CAP susceptibles de faire naître des recours de la part d'agents particulièrement méritants et évincés sans justification.

Le syndicat Force Ouvrière demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Syndicat FO
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@focg68.fr**